

Contrat de Partenariat



Association Loi 1901 – contact@cso-nouvelleaquitaine.com

Domaine de Pechboutier 24220 ST CYPRIEN 06.04.17.06.52 Siret : W244006976

1. Ce contrat de partenariat est établi en l'Association CSO-NOUVELLE AQUITAINE, association pour promouvoir le saut d'obstacle en Nouvelle Aquitaine et départements limitrophe ainsi que le partenaire suivant ; en mettant en relation les Officiels de Compétition, les organisateurs de Concours ainsi que les Partenaires dans diverses domaines liés à la présence sur les Concours de CSO.

Partenaire : Nom de l'Entreprise :
 Adresse :

Nom et prénom du représentant :

Téléphone :

Site internet :

Réseaux sociaux :

Secteur d'activité :

Descriptif (mentionné sur le site CSO NA) :

2. Le Parrainé s'engage pendant la durée du contrat à promouvoir sur le site internet et les réseaux sociaux CSO-NOUVELLE AQUITAINE (en fonction de la formule choisie).
3. Le présent contrat est établi jusqu'à la date exacte du 31 août 2023 (fin de saison sportive à fin juin avec deux mois d'été offert).
4. Deux formules de partenariats (cocher la formule choisie) :
 - a. 50 € / Encart partenariat du parrainé dans la rubrique « PARTENAIRE » du site internet correspondant au secteur d'activité.
 - b. 220 € / Encart partenariat du parrainé dans la rubrique « PARTENAIRE » du site internet correspondant au secteur d'activité, publication 1 fois par trimestre sur les réseaux sociaux CSO NOUVELLE AQUITAINE, pour une meilleure visibilité des organisateurs de concours. Cette formule inclue les résultats live pour les sites de concours.
 - c. € / don libre. Encart partenariat du parrainé dans la rubrique « PARTENAIRE » du site internet correspondant au secteur d'activité, publication 1 fois par trimestre sur les réseaux sociaux CSO NOUVELLE AQUITAINE, pour une meilleure visibilité des organisateurs de concours.

5. En contre parti, le parrain essaye de promouvoir le site internet et les réseaux sociaux de CSO-NOUVELLE-AQUITAINE.
6. En cas de non-respect du présent contrat de l'une ou l'autre des parties, celui-ci sera résilié de plein droit sans dédommagement, huit jours après une mise en demeure écrite.

Nom, Prénom, organisme représenté :

Pour CSO NOUVELLE AQUITAINE :

Mention « lu et approuvé » manuscrite,
signature

Mention « lu et approuvé » manuscrite,
signature

BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

TITULAIRE DU COMPTE :
ASS CSO-NOUVELLE AQUITAINE

ADRESSE:
LIEU DIT PECHBOUTIER DOMAINE DE PECHBOUTIER 24220 ST CYPRIEN
DOMICILIATION : BPACA SARLAT SUD-00100

IBAN: Adresse SWIFT (BIC):
FR76 1090 7001 0066 2212 7952 309 CCBPFRPPBDX